



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

APPEL D'OFFRES GT2014-08

DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS 2014-2017

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour le déneigement et l'épandage d'abrasifs sur une période de 3 ans, avec possibilité de renouvellement pour 2 années additionnelles, devant débuter à la première neige de la saison hivernale 2014-2015 le tout en conformité avec ses cahiers des charges. Ces soumissions portent sur la proposition de déneigement de 79,083 kilomètres de rues et d'épandage d'abrasifs sur 25,065 kilomètres de rues.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer, à compter du **14 juillet 2014**, les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1-866-669-7326 ou au 514 856-6600 ou en consultant le site Web www.seao.ca. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Chaque soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission au montant minimal de 10 % du total annuel de la soumission pour la première année de la proposition soit d'un chèque visé, tiré sur une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire, soit d'un cautionnement de soumission valide pour une période de 90 jours de calendrier consécutifs à la date d'ouverture des soumissions, le tout payable à l'ordre de la « Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ».

Chaque soumission devra également être accompagnée d'une lettre d'engagement d'une compagnie d'assurance certifiant que les cautionnements (autres que le cautionnement de soumission) requis dans les documents de soumission seront accordés au soumissionnaire advenant le cas où ce dernier deviendrait l'adjudicataire du contrat.

Les soumissions seront reçues **jusqu'à 11 h**, heure en vigueur localement, le **8 août 2014**, date et heure d'ouverture publique des soumissions, sous enveloppes cachetées portant la mention « **Appel d'offres GT2014-08 : Déneigement et épandage d'abrasifs 2014-2017** » et être adressées à la soussignée.

Le présent appel d'offres est assujetti à l'ACI, l'ACCQO et l'AQN-B.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assumera aucune obligation, aucune responsabilité, aucuns frais ni aucune perte directe ou indirecte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ce 14 juillet 2014.

M^e Jeanne Briand, greffière

/vc